



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale **COMMUNIQUÉ**

Paris, le 19-09-2014

Déclaration liminaire de la **FA-FPT** Séance plénière du CCFP du 18 septembre 2014

Madame la Ministre,
Mesdames et Messieurs les membres du CCFP,
Mes chers Collègues,

Il nous revient, comme à l'accoutumée, de conclure quasiment ce tour de table de déclarations liminaires.

La **FA-FPT** ne reviendra pas sur les nombreux éléments qui viennent d'être évoqués par nos collègues et que nous partageons de longue date, chacun connaît ici les sujets sur lesquels la **FA-FPT** entend poursuivre son engagement. Permettez-nous toutefois de revenir sur la notion essentielle du pouvoir d'achat dans la Fonction publique.

Que ce sujet soit aujourd'hui encore porté de manière collective par une intersyndicale regroupant la quasi-totalité des organisations syndicales représentatives, alors même que moins de trois mois nous séparent de la date des prochaines élections professionnelles, en dit long sur notre volonté partagée de ne pas renoncer sur ce sujet.

Certains l'ont dit avant nous, la décision du Conseil constitutionnel invalidant la minoration des cotisations retraites contraint le gouvernement à renoncer à cette piste en matière de revalorisation du pouvoir d'achat.

Vous connaissez, Madame la Ministre, nos réticences sur ce sujet, réticences qui nous ont conduits à interpeller par courrier Monsieur le Président de la République, en lui indiquant notamment que ce dispositif représentait pour la **FA-FPT** une erreur historique en matière de choix de société.

Le Conseil constitutionnel, s'il n'a pas choisi tout à fait les mêmes mots pour étayer sa décision, est venu conforter notre analyse et nous nous en réjouissons, pour ce qui est de la sauvegarde du principe de retraite par répartition publique.

../..

..!..

Nous aurions évidemment préféré que nos arguments soient entendus par le gouvernement avant que le Conseil constitutionnel ne vienne, par sa décision, rajouter à la perte de repères vécue aujourd'hui par bon nombre d'agents de la Fonction publique.

C'est notre conception du dialogue social et nous ne doutons pas qu'elle soit partagée par le plus grand nombre des membres du CCFP.

Madame la Ministre, nous faisons partie de celles et ceux qui se sont réjouis de votre maintien au poste de Ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique lors du dernier remaniement ministériel tout comme de la confirmation de votre cabinet.

De notre point de vue, cette décision traduit la volonté du Premier ministre de vous conforter dans votre approche du dialogue social, de la défense de la Fonction publique, du service public et de ses agents.

Nous continuerons donc, pour notre part, à poursuivre avec la même conviction notre engagement dans les travaux de l'agenda social, mais il nous faut rapidement faire la démonstration que sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations tout comme sur la qualité de vie au travail, nous sommes en capacité, collectivement, de faire progresser, de manière significative, la situation des agents de la Fonction publique, notamment en matière de rémunérations.

Nous pensons pouvoir compter sur votre engagement.
Vous pouvez compter sur notre détermination.

Le pire aujourd'hui, serait de renoncer !

